

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

ORDRE DU JOUR

1. D.O.B. 2015
2. Réserve Ornithologique - Tarifs 2015.
3. Bilan de l'action foncière
4. Budget Primitif 2015 - Subventions
5. Schéma de mutualisation
6. Ouverture de poste
7. Collecte et traitement des déchets municipaux 2015

8. Décisions Municipales :
 - Avenant au Marché à procédure adaptée pour l'aménagement de l'accueil de la Réserve Ornithologique - Lot 2 : Menuiserie - Sté BATIBOIS (40800 Aire s/Adour).
 - Avenant au Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'ancienne école de musique - Lot 11 : Peinture - Sté MINOS (33260 La Teste de Buch).
 - Marché conclu du 01/01/2015 au 31/12/2017 concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel - Sté CNP/SOFCAP (Paris).

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le 13/02/2015

Reuser
Levraut

ID : 033-213305279-20150212-R_OJ_12_02_15 DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT

01/15-1

D.O.B. 2015

Le projet de budget primitif pour 2015 qui vous sera présenté prochainement sera élaboré dans un contexte peu différent de celui des années précédentes.

En effet, le plan d'économies décidé par l'Etat afin de respecter les critères fixés par l'Europe en matière de finances publiques, ainsi que le financement du pacte de responsabilité aboutira cette année encore à une réduction des concours financiers de ce dernier aux collectivités locales, à hauteur de -3.42 Mds d'euros sur un total de 56.87 Mds.

L'effort le plus important sera fourni par le bloc communal (56.4 %). Cet effort portera principalement sur la DGF et conduira à une baisse de la dotation forfaitaire des communes. Cette ponction est égale à 1,8 % des recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels de l'exercice 2013.

Elle est estimée pour notre commune à 114.862 euros qui s'ajoutent au prélèvement opéré en 2014 à hauteur de 46.772 euros.

Cependant, les dotations de péréquation (DSR, DNP) seront revalorisées. Par ailleurs, le FCTVA verra son taux porté à 16.404 %, au lieu de 15.761 %.

Par ailleurs, la baisse relative du nombre de demande de permis de construire constatée en 2014 nous amènera à une grande prudence dans nos prévisions des recettes liées à ce secteur d'activité : taxe d'aménagement, droits de mutation.

Enfin, les facteurs d'alourdissement des coûts déjà à l'œuvre ces dernières années seront toujours présents : hausse des cotisations retraite, revalorisation des catégories C, réforme des rythmes scolaires en année pleine etc....

Des transferts de charge nouveaux accentueront encore cette situation, ainsi la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme obligera les communes à mettre en place ce nouveau service.

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le 
ID : 033-213305279-20150212-R_01_15_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

01/15-1

Ceci exposé, les grandes orientations de l'exercice 2015 pourraient être les suivantes ;

Sur le plan des recettes courantes, une attitude prudente sera adoptée, comme les années précédentes :

- les produits du domaine, seront reconduits à leur niveau antérieur, ainsi la prévision de recettes de ROT (250.000 euros), les produits des services scolaires et périscolaire (190.000 euros). La recette issue des contrats aidés est revalorisée (200.000 euros).
- Le budget intègre les recettes en provenance de l'Etat et de la CAF pour le financement de la réforme des rythmes scolaires (90.000 euros). Il intègre également les recettes de la CAF au titre du contrat jeunesse (320.000 euros) et des familles au titre des CLSH et du multi accueil (123.000 euros). Ces lignes budgétaires sont donc en forte augmentation en 2015.
- Le produit de la taxe sur l'électricité sera également revu à la hausse (140.000 euros), en revanche l'inscription au titre des droits de mutation reste stable (140.000 euros).
- les dotations de l'État ne sont pas encore notifiées. Pour la deuxième année consécutive, la commune va être touchée par la baisse de la DGF. La structure de celle-ci devrait être en 2016 révisée pour la rendre plus lisible et plus équitable. En 2014, la contribution communale au redressement des comptes publics s'était élevée à 46.772 euros. En 2015, c'est au minimum une somme de 114.862 euros qui sera prélevée sur la dotation forfaitaire. Cependant, les dotations de péréquation (DSR et FNP) devraient être en hausse. Par prudence, nous avons retenu leur montant 2014 pour le présent budget, dans l'attente de leur notification.
- La fiscalité : le montant du produit fiscal définitif pour 2014 est désormais connu. L'hypothèse d'une variation physique des bases pour 2015 a été fixée à 2.5 %. Par ailleurs, la loi de finances revalorise la valeur de ces bases de 0.9 %. Dans ces conditions, un gel des taux est possible en 2015, après 2013 et 2014. Les compensations fiscales ont été reconduites, dans l'attente de leur notification.

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_01_15_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

01/15-1

Les dépenses réelles :

- les intérêts d'emprunt : sont en baisse de 20.000 euros. En effet, la commune n'a pas emprunté en 2013, ni en 2014. Globalement, l'annuité de la dette s'élèvera à 648.000 euros, en baisse de 15.000 euros, soit moins 2,2 %.
- Les dépenses de personnel, augmenteraient de 410.000 euros, soit + 13 % hors création de services nouveaux cette augmentation est de 2,41 %. Ce chapitre enregistre en année pleine les effets de l'ouverture de la médiathèque, de la réforme des rythmes scolaires et de la municipalisation des centres de loisirs.
- Le pôle culturel nécessite la présence de deux bibliothécaires ainsi que d'un poste d'accueil, qui peuvent être évalués à 87.500 euros.
- Dans le domaine scolaire, le temps de travail augmente globalement de 8.800 heures dont 2.900 au titre de la réforme des rythmes, 5.000 au titre des CLSH et 850 au titre de la gestion administrative et financière, pour un coût estimé à 200.000 euros.
- Le passage à 24 places du multi accueil a nécessité le recrutement d'une puéricultrice (34.000 euros). Deux contrats d'avenir sont intégrés pour un coût net de 12.600 euros.

Déduction faite de ces éléments, la hausse du chapitre s'élève à 2.41 %.

- Des recettes supplémentaires viennent compenser en partie cette hausse : recette supplémentaire des CLSH (80.000 euros) versement de l'État et de la CAF pour les rythmes scolaires (90.000 euros), suppression de la subvention de l'Office socio culturel (35.000), pour environ 200.000 euros qui seront inscrits dans le budget primitif.

Les subventions versées aux associations seront maintenues au niveau 2014.

La subvention du CCAS sera sensiblement revalorisée.

Les dépenses de gestion : elles seront reconduites en valeur absolue pour la plupart. Cependant, les frais de gestion supplémentaires liés au fonctionnement du Pôle Culturel et des CLSH, seront intégrés (fluides, frais de fonctionnement) pour environ 95.000 euros. Le poste Assurances sera revu à la hausse,

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

Berger-Levrault

ID : 033-213305279-20150212-R_01_15_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

01/15-1

afin de tenir compte de l'évolution du parc de bâtiments, et des effectifs.
L'autofinancement s'établirait au total à 665.000 euros, égal à celui de 2013.

Les crédits d'équipement : ils concerneront :

- les bâtiments : l'essentiel de l'investissement portera sur la salle des fêtes : 700.000 euros. Des travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville devront également être envisagés : 110.000 euros, ainsi que celle des ateliers : 55.000 euros.
- il conviendra de poursuivre l'acquisition des fonds de la médiathèque : 35.000 euros.
- des travaux de voirie et réseaux seront prévus (éclairage public, signalisation, pluvial) (75.000 euros) ;
- les programmes annuels seront poursuivis : forêt communale (30.000 euros), réserves foncières (30.000 euros) ;
- le PAVE sera mis en œuvre avec une première tranche de travaux sur la Plaine des sports. (80.000 euros)

La section d'investissement représente environ 1.650.000 euros, dont 430.000 euros de capital de la dette et 1.220.000 euros de dépenses d'équipement. Elle est financée :

- par des ressources d'investissement propres : Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) Taxe d'aménagement, à concurrence de 310.000 euros, ainsi que 45.000 euros de subventions. (FDAEC)
- par l'épargne sur la section courante : prélèvement et amortissement à hauteur de 665.000 euros ;
- par l'emprunt, pour 620.000 euros environ. Cette inscription pourrait être supprimée en cours d'année si les négociations en cours donnaient lieu à des ventes de terrains.

Compte tenu du remboursement du capital de 430.000 euros, l'endettement supplémentaire serait limité à 200.000 euros, ce qui est très supportable pour notre commune, compte tenu de l'effort de désendettement opéré ces dernières années.

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat d'orientation 2015.

Fait à Le Teich, le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich



MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

Berger-Levraut

ID : 033-213305279-20150212-R_01_15_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

02/15-2

Rapporteur :

Cyril SOCOLOVERT.

Réserve Ornithologique du Teich

- Tarifs 2015 -

Comme tous les ans, il convient de fixer les tarifs de la Réserve Ornithologique applicables, à compter du 15 février 2015.

Je vous propose les évolutions suivantes :

Réserve Ornithologique (15/02/2015)	2014	2015
- Individuel adultes.	7.80	7.90
- Individuel enfants.	5.60	5.70
- Groupes non guidés (> 15)		
- Adultes.	6.80	6.90
- Enfants.	5.00	5.10
- Tarifs réduits (sur présentation carte).		
- Birdlife.	5.60	5.70
- Étudiant (carte CROUS).	5.60	5.70
- Demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA.	5.60	5.70
- Comité d'entreprise (carte du CE)	5.60	5.70
- Carte famille SNCF	5.60	5.70
- Hébergeurs : Rives Marines, Carte d'Hôtes PNRLG, Chambre d'Hôtes		
- Adultes	6.80	6.90
- Enfants	5.00	5.10

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_02_15_2-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

Réserve Ornithologique (15/02/2015)	2014	2015
- Carte abonnement annuel.		
- Adultes.	54.00	54.00
- Enfants.	39.00	39.00
- Familles.	125.00	125.00
- Abonnement 8 jours.		
- Adultes.	27.00	27.00
- Enfants.	20.00	20.00
- Abonnement Week-End 3 jours.		
- Adultes.	17.00	17.00
- Enfants.	12.00	12.00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique, je vous propose donc mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir adopter ces tarifs pour l'année 2015.

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, Le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20150212-R_02_15_2-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

03/15-3

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT

Bilan Foncier 2014

L'article 11 de la loi n° 95.217 du 8 février 1995, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre une fois par an sur le bilan de leur politique foncière.

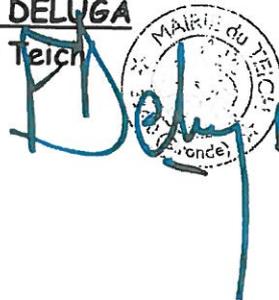
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique, je vous précise donc, Mes Cher(e)s Collègues, que la commune n'a en 2014 procédé à aucune acquisition foncière, ni n'a procédé à aucune vente.

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, Le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich



Maire du TEICH
Francois Deluga

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

04/15-4

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT

Budget Primitif 2015 - Subventions -

Par notre délibération du 18 Décembre 2014, nous avons décidé de verser au CCAS une subvention de 50.000 €, dans l'attente du vote du budget 2015.

Compte tenu des difficultés de trésorerie que rencontre le CCAS, conséquence du retard dans les versements des différentes caisses, et Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique, je vous propose aujourd'hui, Mes Cher(e)s Collègues, de décider :

- d'adopter le principe d'une subvention complémentaire au profit du CCAS, d'un montant de 50.000 €, dans l'attente du vote du Budget primitif 2015.

Adoption : Unanimité.

Fait à le Teich, le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

SECRET
TEICH

ID : 033-213305279-20150212-R_04_15_4-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

05/15-5

Rapporteur :
Dany FRESSAIX

Schéma de mutualisation des Services

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 51 et suivants,

Vu la loi n° 2004 - 809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 166 -1, codifié à l'article L 5211 - 4 -1 II du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010 - 1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités territoriales (loi RCT), article 67 - codifié à l'article L 5211 - 39 - 1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) - articles 55(V) et 67, codifiés respectivement aux articles L 5211-4-1 (services transférés) et L5211-4-2 (service commun) du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2011 - 515 du 10 mai 2011 - article1- codifié à l'article D 5211-16 du Code général des Collectivités territoriales, déclinant les conditions de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition (transposé pour le service commun), (déterminé par un coût unitaire du fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement),

Vu l'Arrêté Préfectoral du 7 Décembre 2001 portant création de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C. O. B. A. S.),

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L 5211- 39 - 1 du Code général des Collectivités territoriales :

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

05/15-5

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de service entre les services de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des Communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des Communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des Communes membres. Le Conseil municipal de chaque Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des Conseils municipaux des Communes membres de l'Etablissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Considérant que dans ce cadre, une réflexion s'est engagée sur le contenu du schéma de mutualisation des services entre les villes d'Arcachon, la Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich et la C.O.B.A.S.

Considérant que cette démarche s'inscrit dans la perspective de disposer d'une organisation territoriale efficace du service public local,

Considérant que les enjeux spécifiques de cette démarche sont non seulement financiers (optimisation des ressources et des charges, garantir un impact positif sur la dotation globale de fonctionnement), mais également stratégiques (synergie des moyens, coopération, solidarité territoriale, maîtrise des effectifs des services, simplification administrative, développement du « travailler ensemble ») et naturellement politiques (recherche d'un équilibre entre l'affirmation de la pertinence de l'intercommunalité et la légitimité des Communes),

MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le



ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

05/15-5

Considérant que cette démarche de création de service commun (services fonctionnels) a abouti, après une étroite concertation entre les quatre communes membres de la C.O.B.A.S, et l'EPCI, à dresser et décliner les actions sous-tendant le schéma de mutualisation des services (descendante, ascendante, mise à disposition), à mettre en œuvre durant le mandat 2014-2020, modifiable chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que la C.O.B.A.S. a transmis aux quatre communes membres, un projet de schéma de mutualisation des services comprenant les actions suivantes :

- Ressources humaines : moyens mutualisés pour la mise en œuvre des mesures de formation RH / médecine du travail en liaison avec le CDG
- Achat public : le développement des achats groupés (en groupement de commandes), notamment pour les services techniques, et l'amélioration de la fonction Achat
- Création d'un service informatique mutualisé proposant différents services aux communes :
 - Assistance à la conduite, pilotage des projets informatiques,
 - Installation et maintenance des réseaux et des serveurs par la C.O.B.A.S.
 - Support aux utilisateurs du parc informatique
- Mutualisation de la communication entre les Elus
- Mutualisation de l'Agence économique
- Mutualisation de l'expertise en matière d'urbanisme
- Mutualisation des écoles de musique municipale
- Coordination des politiques sportives
- Mutualisation des fonds de collection des médiathèques
- Contrat local de santé (territorialisation de l'offre de service)
- Mutualisation du matériel.

MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

05/15-5

Considérant que l'impact du projet de schéma de mutualisation des services 2014 - 2020 (modifiable)

- sur les effectifs de la C.O.B.A.S., et des 4 Communes membres est estimé, à titre prévisionnel, à environ 50 Agents.

Considérant que l'impact du projet du schéma de mutualisation des services 2014 - 2020 (modifiable) sur :

- les dépenses de fonctionnement de la C.O.B.A.S. et des 4 Communes membres sont estimées, à titre prévisionnel à la somme de 216.000 Euros minimum.

Cet impact en termes d'effectifs et de dépenses réelles de fonctionnement sera naturellement précisé et affiné, lors des conventions de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services (service commun).

Considérant, après approbation du projet de schéma de mutualisation des services (modifiable) 2014 -2020, tant par chacune des quatre communes, que par la C.O.B.A.S., qu'il conviendra de contractualiser, par conventions, les mutualisations du service commun (missions fonctionnelles) descendantes, ascendantes, de mises à disposition, sur le fondement des articles L 5211-39-1, L5211-4-2 et D 5211-16 du Code général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il est pris acte de l'intervention projetée d'un Décret en Conseil d'État fixant les modalités d'application du coefficient de mutualisation des services, introduit par l'article L 5211-4-1 V du Code général des Collectivités territoriales, devant impacter la Dotation globale de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, et en l'état des textes en vigueur :

Le Conseil Municipal DÉCIDE de :

1. Emettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services (service commun), décliné plus haut, présenté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S), ci-annexé.

MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le 13/02/15



ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

05/15-5

2. Autoriser le principe, par domaine concerné, de la passation de conventions spécifiques avec la C.O.B.A.S., de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services.

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_05_15_5-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

06/15-6

Rapporteur :
Valérie COLLADO

Ouverture de poste

Afin d'accompagner l'évolution de nos services, je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir décider :

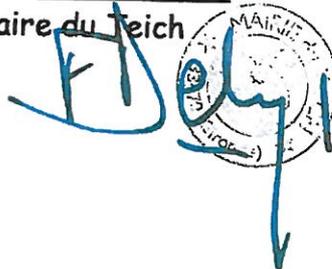
- de l'ouverture au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet.

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, Le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich



MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

ID : 033-213305279-20150212-R_06_15_6-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

07/15-7

Rapporteur :
Victor PÉTRONE.

Collecte et traitement des déchets municipaux - 2015

La commune est amenée à déposer des déchets inertes au Centre de Valorisation de la COBAS, ainsi qu'au Centre de Transfert. Certains déchets sont également collectés en porte à porte dans le cadre de la redevance spéciale.

Les modalités techniques et financières de cette collecte font l'objet d'une convention avec la COBAS, ci-jointe.

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- approuver les termes de cette convention
- autoriser Monsieur Le Maire à la signer

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, Le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich



**MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH**

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédric MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.



**CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE ET
AU TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX**

LE TEICH

Année 2015

**MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH**

ENTRE

- La communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), 2 allée d'Espagne, 33120 –ARCACHON, représentée par Madame Marie-Hélène DES ESGAULX Président, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil communautaire en date du 25 avril 2014,

d'une part,

ET,

- La Ville du TEICH, 64 bis avenue de la Côte d'Argent, 33470 LE TEICH, représentée par son Maire, Monsieur François DELUGA.

d'autre part,

SOMMAIRE

Exposé Préalable,	4
<u>Article 1</u> : Objet de la convention	4
<u>Article 2</u> : Définition des déchets municipaux	4
<u>Article 3</u> : Définition des apports prévisionnels de chaque commune	4
<u>Article 4</u> : Conditions et tarifs appliqués aux déchets des services municipaux	4
4.1. Les déchets valorisables à déposer au Centre de Valorisation des Déchets du TEICH	5
4.2. Les déchets à déposer au Centre de Transfert de LA TESTE DE BUCH	5
4.3. Les déchets collectés en porte à porte dans le cadre de la redevance spéciale	6
<u>Article 5</u> : Révision des tonnages et des tarifs	6
<u>Article 6</u> : Communication des relevés quantitatifs et facturation	7
<u>Article 7</u> : Entrée en vigueur	7

MAIRIE DE LE TEICH MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le 
ID : 033-213305279-20150212-R_07_15_7-DE

Exposé préalable

La COBAS confie le traitement des déchets ménagers et assimilés à des prestataires, soit sous forme de délégation de service public, soit sous forme de marchés publics, et détermine, dans ce cadre, les tonnages qui seront à traiter par filière d'élimination.

Prenant en compte les déchets produits par les communes membres et assimilables aux déchets ménagers, la COBAS a besoin de connaître, en fonction de la nature des déchets produits par les services municipaux, les tonnages prévisionnels annuels par commune et de définir les modalités et conditions d'acceptation de ces déchets.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'apport des déchets des communes membres de la COBAS au Centre de Valorisation du Teich et au Centre de Transfert de La Teste de Buch.

Article 2 : définition des déchets municipaux

Les déchets municipaux sont des déchets relevant de l'activité des services techniques municipaux (espaces verts, balayures, constructions, démolitions...).

- Les déchets pris en charge par la COBAS doivent être assimilables aux déchets ménagers, afin de pouvoir suivre les mêmes filières d'élimination que les déchets ménagers, et ne doivent comporter aucune « sujétion technique particulière »,
- Les déchets pris en charge par la COBAS doivent provenir de travaux effectués en régie directe, par les services municipaux.

Article 3 : Définition des apports

Il est convenu que les communes membres et la COBAS définissent tous les ans :

- les apports prévisionnels pour l'année suivante, par catégorie de déchets,
- les conditions d'acceptation des déchets dans les différents centres de traitement, en raison de l'évolution de la réglementation, et des filières d'élimination.

Article 4 : Conditions et tarifs appliqués aux déchets des services municipaux

4.1. LES DECHETS VALORISABLES A DEPOSER AU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DU TEICH

Ces différentes catégories de déchets sont déposées directement au centre de valorisation des déchets du Teich, par les services municipaux.
Pour tous ces déchets valorisables, la gratuité est accordée jusqu'à un certain tonnage, basé sur la production réelle de l'année passée.

CENTRE DE VALORISATION	LE TEICH
Déchets verts propres	De 0 à 100 t : gratuit + de 100 t : 34.86 € HT/tonne*
Déchets verts broyés	De 0 à 50 t : gratuit + de 50 t : 21.28 € HT/tonne*
Gravats en mélange propres	De 0 à 50 t : gratuit + de 50 t : 12.65 € HT/tonne *
Gravats souillés	39.58 € HT /tonne* à régler à la COBAS
Bois divers	De 0 à 10 t : gratuit + de 10 t : 40.30 € HT/tonne*
Bois Brut et palettes	De 0 à 10 t : gratuit + de 10 t : 9.35 € HT/tonne*
Souches	De 0 à 40 t : gratuit + de 40 t : 43.59 € HT /tonne*
Cartons (pliés et mis à plat)	Gratuit

*Les prix à la tonne annoncés sont les tarifs en vigueur au 1^{er} Janvier 2015, ils peuvent être modifiés, à tout moment, par délibération du Conseil communautaire de la COBAS.

4.2. LES DECHETS A DEPOSER AU CENTRE DE TRANSFERT DE LA TESTE DE BUCH

Afin de maîtriser les coûts de traitement des déchets non valorisables, et d'inciter les services municipaux à trier leurs déchets, un tonnage annuel pris en charge gratuitement par la COBAS est défini, au-delà duquel les apports seront pris en charge directement par la commune.

	Tonnage pris en charge par la COBAS	Tarif (si dépassement)
Déchets non valorisables	150 tonnes	114.98 € HT*/tonne
Déchets de balayeuse souillés	30 tonnes	60 € HT*/tonne
Déchets verts propres de balayeuses	50 tonnes	44.60 € HT*/tonne
Tarif pour le traitement et la collecte de l'amiante		
Déchets de matériaux en amiante-ciment (plaques)		50 € HT par unité (BIG BAG 350 Kgs)

*Les prix à la tonne annoncés sont les tarifs en vigueur au 1^{er} Janvier 2015, et peuvent être modifiés, à tout moment, par délibération du Conseil communautaire de la COBAS.

La présente convention intégrant les déchets des services municipaux des 4 communes membres à ceux de la COBAS, la limitation du centre de transfert aux véhicules de moins de 3.5 tonnes ne s'applique pas aux véhicules municipaux.

MAIRIE DE LE TEICH

MAIRIE DE LE TEICH

4.3. LES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le conseil communautaire du 11 juillet 2008 a décidé d'exonérer de la redevance spéciale les établissements communaux à compter du 01/01/2009, sur la base de la dotation en place en 2008. Cette liste a été remise à jour en novembre 2014.

Liste des établissements communaux exonérés :

Nom	Rue	Dotations bacs Déchets résiduels	Dotations bacs déchets recyclables
Ecole maternelle du Delta	Rue du Port	3x500 L	1x750 L 1x660L
Ecole primaire du Delta	Rue St Louis	1x500 L	1x660 L 1x750L
Ecole Val des Pins	Av François Mitterrand	1x500 L	2x750 L
Hôtel de ville	Av de la Côte d'Argent	1x750 L	1x750 L
Maison des associations + office du tourisme	Place Pierre Dubernet	1x120 L	1x360 L
Crèche halte garderie	Rue St André	1x340 L	1x360 L
Cimetière de Camps	Avenue de Camps	1X750 L	
Cimetière bourg	Rue St Louis	2X120 L	
Salle des fêtes	Place du Souvenir	1 X750L	
Plaine des sports	All. Grangeneuve	1X340 L	1X360 L
Tennis Club Teichois	All. Grangeneuve	1x240 L	1x360 L
Club de Football	All. Grangeneuve	1x750 L	
Local 3ème âge	Rue St Louis	1X120 L	1X340 L
Local d'entraide	Rue des Castaigns	1X340 L	1X360 L
Services Techniques	Rue des Poissonniers	2X340 L 1x750L	1x360L
PORT (Traques)	Rue du port	2X500 L	
PORT EST	Rue du port	1X500 L	
aire de pique nique	Rue du Port	1x240L	
Canoë et plage	Rue du pont Neuf	2x750 L	
Association Teich Plaisance	Rue du Port	1x340 L	
Espace Jeune	Rue du Port	1x120L 1x240 L	
salle polyvalente	Rue St Louis	1x660 L	
Relais Assistantes Maternelles	Av de la Côte d'Argent	1x240 L	
CCAS	Av de la Côte d'Argent	1x750 L	1x750 L
Base Canoë	Av de la Côte d'Argent	1x240L	
Stade Dumartin	Rue du stade	1x340L	1x360L
Pôle Culturel	67 rue des pins	1x340L	1x340L
Marché Municipal	PI Pierre Dubernet	3x750L	
Bacs Manifestations du Teich	Rue des poissonniers	5x750L	2x660L
Aire de grand passage	Parc de Sylvabelle	5x750L	

Les bacs couvercles jaunes destinés à recevoir les emballages à recycler font déjà l'objet d'une gratuité.

Les bacs destinés à la collecte des déchets des marchés, campings municipaux, aire d'accueil des gens du voyage, et les bacs « volants » supplémentaires gérés directement par les services municipaux, restent à la charge de chaque commune.

Article 5 : Révision des tonnages et des tarifs

Les parties conviennent de se concerter, chaque année, afin de définir les tonnages prévisionnels de l'année à venir, et les conditions d'acceptation.

Les prix à la tonne annoncés sont les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et peuvent être modifiés, à tout moment, par délibération du Conseil communautaire de la COBAS.

La COBAS s'engage à prévenir les services municipaux des 4 communes des éventuels changements de tarifs au moins un mois avant leur date de prise d'effet.

Article 6 : Communication des relevés quantitatifs et facturation

La COBAS s'engage à communiquer, sur demande des services, le solde de leur compte par type de déchets, à tout moment de l'année.

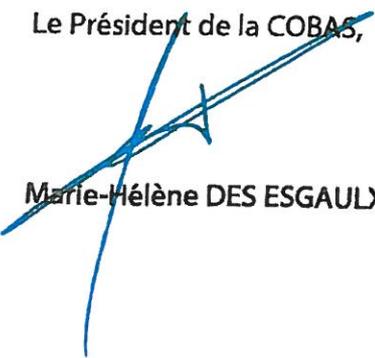
La COBAS facture aux communes chaque trimestre, les dépassements éventuels de forfait ; le détail des pesées est joint aux factures.

Article 7 : Entrée en vigueur

La présente convention concerne l'élimination des déchets municipaux pour l'année 2014 et sera mise en application après approbation par le conseil communautaire de la COBAS.

A Arcachon le,

Le Président de la COBAS,


Marie-Hélène DES ESGAULX

Le Maire du Teich,


François DELUGA

MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le 
ID : 033-213305279-20150212-R_07_15_7-DE

08/15-8

Rapporteur :
François DELUGA

Décisions Municipales

- Avenant au Marché à procédure adaptée pour l'aménagement de l'accueil de la Réserve Ornithologique - Lot 2 / Menuiserie - Sté BATIBOIS (40800 Aire-sur-Adour).
- Avenant au Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'ancienne école de musique - Lot 11 / Peinture - Sté MINOS (33260 La Teste de Buch).
- Marché du 01/01/2015 au 31/12/2017, concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel - Sté CNP/SOFCAP (Paris).

Adoption : Unanimité.

Fait à Le Teich, le 12 Février 2015

François DELUGA

Maire du Teich



**MAIRIE DE LE TEICH
MAIRIE DE LE TEICH**

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 12 Février 2015 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 12 Février 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HÉRAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Gérard LEGAIT - Jean-Claude TASA - Jean-Louis LACABE - Maryse GILLES - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Joël RAULT - Catherine BERTHELARD - Nathalie PÉTRILLO - Patricia PRÉVOT - Jennifer BUCKWELL - Sébastien GUIBERT - Vincent DEHILLOTTE - Cédrick MONTAGNEY - Marie FEL - Justine CHASSAGNE - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Était absente excusée représentée conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle JAÏS qui a donné procuration à François DELUGA

Était absent non excusé :

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET.

affichee le 26/1/2015

MAIRIE DE LE TEICH

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le 13/02/2015
ID : 033-213305275-20150212-R_00_15_8-DE



CD/HO/FD
086/2015

Objet : Aménagement de l'Accueil du Parc Ornithologique
Avenants 1 – lot 2 / Menuiserie

DÉCISION MUNICIPALE

Le Maire du Teich

Vu la délibération du 11 AVRIL 2014 prises en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Décide de conclure un avenant au marché à procédure adapté pour l'aménagement de l'accueil du Parc Ornithologique :

Lot 2 - Menuiserie
BATIBOIS – 40800 AIRE SUR ADOUR 5751.50

Le montant du marché de 57 967.62 € HT est porté à 63 719.12 € HT soit 76 462.94 € TTC.

A LE TEICH, le 23 Janvier 2015



François DELUGA
Maire.



Téi. 05 56 22 33 60 - Fax 05 56 22 33 61 - contact@leteich.fr
Hôtel de ville - 64 bis, avenue de la Côte d'Argent - 33470 Le Teich

affiché le 26/1/2015

Objet : *Réhabilitation de l'ancienne école de musique*
Avenant 1 - lot 11 Peinture

DÉCISION MUNICIPALE

Le Maire du Teich

Vu la délibération du 11 AVRIL 2014 prises en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Décide de conclure un avenant au marché à procédure adapté pour la réhabilitation de l'ancienne école de musique :

Lot 11 - Peinture

MINOS – LA TESTE DE BUCH

500,00 € HT

Mise en peinture des joints avec rechapis des briquettes

Le montant du marché de 14 069.57 € HT est porté à 14 569.57 € HT soit 17 483.48 € TTC.

A LE TEICH, le 23 Janvier 2015



François DELUGA
Maire.

affichée le 24/12/2014

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le **13/02/2015**
ID : 033-213305279-20150212-R_08_15_8-DE

MAIRIE DE LE TEICH



CD/HO/FD

084/2015

Objet : Contrat d'assurance statutaire

DÉCISION MUNICIPALE

Le Maire du Teich

Vu la délibération du 11 AVRIL 2014 prises en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Décide de conclure, suite à l'avis de consultation du 23 Septembre 2014 n° 14-143480, un marché du 01/01/2015 au 31/12/2017, avec la Société CNP/SOFCAP - PARIS concernant le contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel, en application des dispositions de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, du décret n° 60.58 du 11 janvier 1960 pour les agents affiliés à la CNRACL.

A LE TEICH, le 15 décembre 2014



François DELUGA
Député Maire

Tél. 05 56 22 33 60 - Fax 05 56 22 33 61 - contact@leteich.fr
Hôtel de ville - 64 bis, avenue de la Côte d'Argent - 33470 Le Teich

